

L'organisation de la prise en charge du résident en EHPAD : le management bien traitant

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissement, attachés d'administration hospitalière, cadres de santé, Infirmiers

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membre du comité scientifique

Cofordis



Objectifs de la formation

Connaître les responsabilités des professionnels en EHPAD, mettre en place une bonne politique de management d'équipe, identifier et prévenir les situations à risques.

Programme

– réf. : P.SA.OPCREMBT

- **Module 1 : La répartition des compétences au sein de l'équipe soignante**
 - ✓ Le rôle de l'agent des services hospitaliers, de l'aide-soignant et de l'infirmier
 - ✓ Le cas particulier de la distribution des médicaments
 - ✓ La validation des acquis et des expériences
 - ✓ Cas pratiques
- **Module 2 : Le Management Bien traitant**
 - ✓ Concepts et applications
 - ✓ La gestion des équipes
 - ✓ La communication
 - ✓ La gestion des situations de crise
- **Module 3 La gestion de la démence**
 - ✓ Démence et autre problème dégénératif : comment l'équipe soignante peut faire face
 - ✓ La sauvegarde de justice
 - ✓ La curatelle
 - ✓ La tutelle
 - ✓ La gérance de tutelle
- **Module 4 : Les principaux droits du résident et la gestion des relations avec la famille**
 - ✓ L'information
 - ✓ La consultation sur les soins
- **Module 4 : Les principaux droits du résident et la gestion des relations avec la famille**
 - ✓ Le secret professionnel
 - ✓ La liberté d'aller et venir
 - ✓ Cas pratiques